

Commune d'Etaples-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations

Délibération n°18

Conseil Municipal du 16 juin 2015

Service des sports

Domaine de compétence

Le mardi seize juin deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
27/05/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres  
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations  
affiché le : 18/06/2015

**Présents** : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Frédéric Cadet, Beaurain Christelle, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoint, Richard Kasprzak, Gérard André, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Pascal Thiébaux, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Joël Dachicourt à Gérard André, Ramet Christian à Richard Kasprzak, Brihier Yvon à Baillet Sébastien, Laurie CAFFIER à Maillart Maryse, Descharles Martina à Perrault Charlotte, Hagnere Jean Paul à Monique Vambre, Stéphanie Codron à Pascal Thiebaux

**Absent excusé** : Mme Boutoille Josiane

**Votants** : 32

**Secrétaire de séance** : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Versement de la subvention annuelle aux associations sportives

Rapporteur : MME

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 et notamment l'article 31a11,  
Vu la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et notamment l'article 112,  
Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,  
Vu la commission « sports » du 18 novembre 2014  
Vu la commission « sports » du 21 avril 2015

Il est proposé d'autoriser la totalité du versement des subventions annuelles aux différentes sections sportives étaploises. Chaque association sportive a rempli un dossier de subvention (téléchargeable sur le site de la ville) qui a fait l'objet d'un examen attentif des membres du comité consultatif.

Le montant des subventions découle de critères débattus avec les présidents des associations sportives et entérinés lors des commissions sportives du 18 novembre 2014 et du 21 avril 2015.

Les critères ont été définis comme suit :

- Sports de masse (Age et nombre de licenciés) 50%
- Sports de compétition (Déplacement, arbitrage et achat de matériel sportif) 18%
- Qualité de l'encadrement (Niveau du diplôme) 7%
- Implication locale (Participation à l'animation sportive de la ville) 12%
- Gestion du club (Recherche de l'autonomie financière du club) 10%
- Relations fédérales (Mutations et frais fédéraux) 3%

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2015- Compte 65740-20

<b>Associations</b>	<b>SUBVENTIONS ANNUELLES</b>
ASE Boxe américaine	2200
ASECyclotourisme	1006
ASE Judo	13627
ASE Football	45600
ASE Hand ball	1903
ASE Pétanque	4598
ASE Rugby	17563
ASE Tennis	5824
ASE Tennis de table	5593
ASE Voile	3128
ASE Volley ball	280
ASE Haute ville	9707
ASE Basket	8903
ASE Tir à l'arc	3443
ASE Triathlon	1534
ASE Badminton	748
ASE Culture danse	2310
ASE Cavaliers d'Etaples	2601
Opale Coyotte	512
Collège Jean Jaurès	500
LP Jules Verne	700
Collège St Joseph	120
Ecole Jean Mace	120
Ecole de Rombly	120
Ecole Jean Moulin	120
Ecole St Michel	120
Ecole N Dame de Foy	120
<b>Total des versements</b>	<b>133000</b>

VOTE DE L'ASSEMBLEE

Par 32 voix pour, le rapport est adopté